

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 AVRIL 2025

Le huit avril deux-mille-vingt-cinq à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Francis BETBEDER, Maire.

Présents : Madame Véronique COMETS, adjointe au Maire
Monsieur Stéphane SIMON, adjoint au Maire
Madame Laure LACAZETTE, adjointe au Maire (arrivée à 19h08)
Madame Claudette BOUGAULT, conseillère municipale
Monsieur Philippe MASSOT, conseiller municipal
Monsieur Laurent SAINT AUBIN, conseiller municipal
Madame Magali LASARTE, conseillère municipale
Monsieur Roger MONRREJEAU, conseiller municipal
Monsieur Daniel SIBERCHICOT, conseiller municipal
Madame Laurie ARAMENDI, conseillère municipale
Monsieur Franck BREDE (arrivé en séance à 19h30), conseiller municipal

Pouvoirs :

Madame Laure SUSANNE donnant procuration à Monsieur Roger MONRREJEAU,
Madame Laurence RIVOT donnant procuration à Monsieur Laurent SAINT AUBIN,
Monsieur Julien CLAVERIE donnant procuration à Monsieur Stéphane SIMON.

Secrétaire de séance : Monsieur Stéphane SIMON

En présence de Mesdames Elsa BRUMONT et Valérie CORNU, adjointes administratives.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h08 et indique les points à traiter à l'ordre du jour.

1. PROCES VERBAL du CM du 11/03/2025 :

Le Conseil municipal n'ayant pas d'observation à formuler, donne un avis favorable à l'unanimité.

2. BUDGET COMMUNE 2025

Vote du taux imposition - CERFA 1259

M. le Maire propose au Conseil municipal de conserver le même taux qu'actuellement.

Le Conseil municipal décide de ne pas augmenter les taux et vote à l'unanimité le taux d'imposition 2025.

M. Daniel SIBERCHICOT interroge pourquoi ne pas augmenter le taux des résidences secondaires. M. le Maire répond qu'il n'y en a pas beaucoup sur la commune. Nous avons des taux assez bas par rapport à la moyenne départementale, de plus le budget de l'année prochaine ne sera pas voté par l'équipe actuelle mais celle de l'année prochaine.

Les subventions aux associations

Présentation tableau des subventions : M. le Maire indique qu'il y a eu quelques modifications apportées par la commission finances par rapport à l'an passé, par exemple la Batterie Fanfare, en 2024 a fêté ses 80 ans.

Mme Laurie ARAMENDI demande comment les subventions sont décidées. Mme Véronique COMETS répond que les associations déposent une demande auprès de la mairie, sinon pas de subvention attribuée. Une question est posée concernant la subvention des voyages scolaires, M. le Maire répond que les familles peuvent demander une participation communale à un voyage scolaire à l'étranger (collégiens). M. Roger MONRREJEAU demande s'il y a de nouvelles associations, M. le Maire précise qu'en 2025, il y a une subvention supplémentaire à destination de 'Val Adour Maritime', association basée à Urt qui a organisé des manifestations sur la commune en 2024.

Le montant total alloué aux associations s'élève à 11 370 €.

Le Conseil municipal n'ayant pas d'autres observations à formuler, donne un avis favorable à l'unanimité.

Budget communal

Présentation du budget article par article, quelques précisions sont apportées concernant l'électricité, l'école, la bibliothèque, les bâtiments publics ...

Arrivée de M. Franck BRÉDÉ.

Mme Laurie ARAMENDI interroge le Conseil au sujet des charges du personnel, une baisse est envisagée pour les contrats saisonniers ? M. le Maire prend la parole pour lui expliquer que oui il y aura une baisse de remplacements en fonction des arrêts maladies mais un remplacement sera toujours assuré pour les congés.

Précision apportée pour l'article 73111, une modification sera faite pour un montant de 387 126 €.

M. Daniel SIBERCHICOT demande si pour les prochains locataires nous ne pourrions pas demander un cautionnaire, Mme Véronique COMETS répond par la négative, M. Franck BRÉDÉ demande si par agence nous pourrions en demander, M. le Maire précise qu'il n'est pas renseigné sur ce point.

Echanges entre M. le Maire, Mme Laurie ARAMENDI, M. Franck BRÉDÉ et M. Roger MONRREJEAU concernant les horaires de l'éclairage public qui ont été votées en janvier qui seraient à revoir.

Pour le SYDEC et l'enfouissement des réseaux vers Guillemain, M. le Maire précise que le dossier est bloqué par une propriétaire qui refuse d'enfouir les réseaux sur son terrain, donc le service propose d'arrêter l'enfouissement juste avant.

Pour l'opération d'équipement 'Etudes et recherches' M. le Maire expose l'idée de déplacer la cantine scolaire sur une parcelle qui nous sera cédée à proximité de l'école. M. Franck BRÉDÉ demande si dans le PLUi ce terrain est constructible. M. le Maire lui apporte réponse par la négative mais qu'il peut y avoir des solutions en lien avec l'intérêt public et qu'il n'y a

pas de circulation aux alentours. Mme Laurie ARAMENDI stipule que les élèves aujourd'hui ont la chance de ne pas sortir de l'école et demande si l'Association des Parents d'Élèves, les parents délégués ont été consultés pour avis sur ce projet, M. Daniel SIBERCHICOT mentionne qu'il y a une fermeture de classe en septembre. M. le Maire explique qu'avec l'étude sur le Bon Coin, il faudrait sortir l'espace cantine de ce bâtiment pour faire un réaménagement. M. Daniel SIBERCHICOT mentionne que ce n'est pas un bon endroit pour faire un restaurant, pas de visibilité, pas de parking et que l'établissement est fermé depuis 2018. M. le Maire répond que c'est fermé parce qu'il y a les enfants depuis le COVID. M. Franck BRÉDÉ propose de faire une commission bâtiment pour en débattre. Mme Laurie ARAMENDI relève qu'il faudrait faire participer les parents pour centraliser les avis. M. le Maire précise que c'est une idée mais que cette parcelle pourrait aussi peut-être être utilisée pour l'atelier municipal par exemple.

VOTE DU BUDGET

	Dépenses	Recettes
Investissement	869 492,24	869 492,24
Fonctionnement	1 407 181,86	1 407 181,86

M. le Maire fait procéder au vote du budget et le Conseil municipal décide à la majorité, un vote contre, Mme ARAMENDI et deux abstentions, M. BREDE et M. SIBERCHICOT, d'approuver le budget communal 2025.

M. SIBERCHICOT relève un manque de communication en commission relatif à l'étude pour la cantine.

3. BUDGET ANNEXE - LOTISSEMENT PASCOUAOU II 2025

Lecture du mail du conseiller aux décideurs locaux pour le budget du lotissement. Une décision modificative sera prise dans l'année en fonction de l'avancement du projet.

	Dépenses	Recettes
Investissement	0	0
Fonctionnement	80 000	80 000

Le Conseil municipal n'ayant pas d'observation à formuler, donne un avis favorable à l'unanimité pour le budget du lotissement Pascouaou II 2025.

4. DELIBERATION - GROUPEMENT DE COMMANDES MACS - CVC

M. Stéphane SIMON expose le projet au Conseil municipal et mentionne qu'étant donné que nous n'avons pas beaucoup de bâtiments nous pouvons faire l'entretien en régie.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas adhérer au groupement de commande communautaire.

5. INFORMATIONS DIVERSES

- M. le Maire explique que la mairie a reçu un courrier pour convocation au Tribunal pour la procédure relative aux versements des loyers impayés de l'appartement du Bon Coin. Le Conseil décide de se faire représenter et opte pour la saisie sur salaire. Mme Laurie ARAMENDI a été consultée en amont au sujet de cette procédure.

- M. Stéphane SIMON mentionne qu'une réunion de la commission bâtiments va se tenir prochainement.

- Mme Laure LACAZETTE informe le Conseil que la fermeture de la classe à la rentrée prochaine est actée, même malgré la mobilisation.

En matière de travaux de réhabilitation des classes de l'école, il y aura des retards dus à l'entreprise qui traitera l'amiante du groupe sanitaire. Le reste des travaux respecte les délais. Nous sommes dans l'attente du chiffrage des menuiseries du SAS du bâtiment A et des sanitaires.

Pour le problème de bruit avec le voisin mitoyen au bâtiment B, l'entreprise a directement été échanger avec lui.

Le groupe de travail va être réuni par rapport à la clim double flux du bâtiment C.

Les réserves ne sont pas levées sur les bâtiments B et C

Il a été évoqué aussi que la période de vacances estivales ouvrira une réflexion sur des aménagements de rangement dans les salles périscolaires et les classes. Sur cette même période il y aura le dernier déménagement des classes.

Lors du dernier Conseil d'école, les enseignantes et les élèves ont transmis leur satisfaction concernant le confort de travail dans les sections réhabilitées.

Le Conseil est informé de la réunion qui a eu lieu avec l'association qui gère la micro-crèche de Saint Laurent de Gosse.

Un travail va être réalisé cet été en concertation avec toutes les parties pour l'organisation des plannings des agents de l'école pour la rentrée scolaire prochaine.

L'étude réalisée par le CDG concernant le bruit dans les salles de restauration sera évoquée en commission école, une réflexion sur les temps de repas sera menée.

-M. Laurent SAINT AUBIN informe que M. Laurent PRADAYROL viendra remplacer numériquement les agents titulaires partis en congés. Il sera embauché par le service remplacement du Centre de Gestion.

Nous lançons une réflexion sur les berlinoises devant le Bon Coin

Enfin le Conseil est informé que les travaux de voirie des chemins de la Juzère et de Bel Air ont été réalisés par la Communautés de communes. Pour cette année MACS va aussi s'occuper de la route entre Quillin et Horgave.

M. le Maire mentionne qu'il reste 3 tournées de bulletins municipaux à distribuer.

La séance est levée à 21h25.

Rectification apportée lors du Conseil municipal du 25 juin 2025 :

Point sur le vote des taux d'imposition

M. le Maire souhaite apportée une précision dont il n'avait pas connaissance lors du Conseil du 8 avril. En réponse à M. SIBERCHICOT, concernant le taux des résidences secondaires, il précise que le taux peut être différent seulement sur les 'zones tendues', donc sur les villes côtières et Orx.